

ACTUALITES

Pyrales du buis : chenilles actives

Note nationale buis

## Pyrale du buis : chenilles actives

Des chenilles de la pyrale du buis sont actuellement actives sur différents sites en région nantaise, à Angers et dans la Vallée de l'Authion (49). Six foyers ont été recensés ces derniers jours. Les individus sont localisés en pépinières, en espaces verts ou dans des jardins de particuliers. L'observation de chrysalides présage une prochaine sortie de papillons, correspondant à la deuxième génération annuelle de ce ravageur.

L'installation de pièges à phéromone spécifiques permet de détecter les émergences de papillons qui n'auraient pas pu être évitées sur les foyers, et d'anticiper l'apparition des jeunes chenilles.

Surveillez vos buis et vos pièges.

(Voir BSV ornement précédents)



FREDON Ile de France

**Papillon de la pyrale du buis (3,6 à 4,4 cm d'envergure; ailes blanches bordées de brun et reflets violacés)**



Fredon PdL

**Chenille de la pyrale du buis (peut mesurer jusqu'à 5 cm au dernier stade)**

### ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web...

- [www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)
- [www.paysdelaloire.chambagri.fr](http://www.paysdelaloire.chambagri.fr)
- [www.fredonpdl.fr](http://www.fredonpdl.fr)

... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

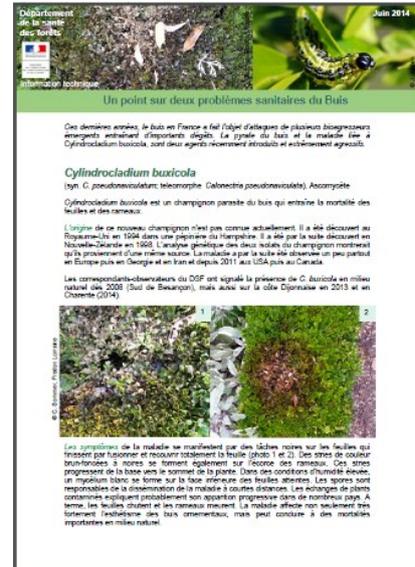
<http://www.paysdelaloire.chambagri.fr/menu/vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/sinscrire-au-bsv-cest-gratuit.html>

# Note Nationale Buis

## Cylindrocladium buxicola et pyrale du buis

Ces dernières années, le buis en France a fait l'objet d'attaques de plusieurs bioagresseurs émergents entraînant d'importants dégâts. La pyrale du buis et la maladie liée à *Cylindrocladium buxicola* sont deux agents récemment introduits et extrêmement agressifs.

Consultez la note nationale en cliquant sur la vignette ci-contre.



**Observateurs :** horticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires d'espaces verts, techniciens, conseillers.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAPL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.